

Bulletin n°16 du 06 septembre 2023

L'Inf'Eau Aubance est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives réparti sur le bassin.

L'Essentiel de la semaine :

La campagne d'irrigation touche à sa fin en maïs à la suite des dernières pluies de ce weekend qui ont été parfois très abondantes. Un nouvel arrêté a été pris cette semaine par la préfecture en lien avec l'évolution des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes.

Les restrictions sont les suivantes :

↳ **Eaux superficielles :**
Alerte : Loire, Hyrôme
Alerte renforcée : Layon, Aubance

↳ **Eaux Souterraines :**
Vigilance : Aubance, Sud-Loire.
Alerte : Alluvions de la Loire et de la Thau, Layon



Numéro à contacter pour toute question sur l'irrigation : 02 53 57 18 27

Nouvel Arrêté Cadre Sécheresse pour le Maine-et-Loire

Ce nouvel arrêté cadre est consultable en ligne : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-eau.-chasse.-peche.-foret/Eau-et-milieux-aquatiques/Restrictions-en-eau/L-organisation-generale-de-la-gestion-des-etriages>

Les mesures de gestion présentées ne concernent que les zones définies dans l'arrêté-cadre du Maine-et-Loire. Les mesures pour les zones faisant l'objet d'un arrêté cadre spécifique (Sèvre-Nantaise, Dive-du-Nord et Thouet-Argenton) ne sont pas présentées.

USAGES	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers (hors lutte antigel) ou autres usages agricoles non spécifiés ci-dessous	Information des agriculteurs	Interdiction d'irriguer de 9h à 19h	Interdiction	Interdiction
Maraîchage, semences potagères et plants maraîchers		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20 h	Interdiction d'irriguer entre 8 h et 20 h
Arboriculture en techniques économes (goutte-à-goutte, micro-aspersion en pied)				Interdiction complète sur décision du préfet en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable ou d'impacts directs sur les milieux aquatiques.
Arrosage des petits fruits (cassis, groseille), des plantes médicinales et aromatiques, des jeunes plants arboricoles et viticoles		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20 h	Interdiction
Horticulture et pépinières en technique économe (goutte-à-goutte, récupération des eaux, arrosage par marée haute – marée basse)				
Horticulture et pépinières hors techniques économes		Interdiction d'arroser entre 14 h et 20 h	Interdiction d'irriguer entre 8 h et 20 h	Interdiction

Les mesures de limitation ne s'appliquent pas si la ressource est déconnectée du milieu naturel en période de basses eaux. Ne sont pas concernés :

- des eaux stockées dans les retenues étanches, régulières et déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes) et remplies entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.
- des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : eaux de toitures stockées dans des cuves)
- des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires

Cas des bassins tampons (ou bassins de reprise) : les bassins tampons sont définis comme des ouvrages temporairement en eau, de surface réduite (<1000 m²), utilisés uniquement pour faciliter la reprise des eaux par pompage, forage ou dérivation sans vocation de stockage. La ressource considérée ne constitue pas des eaux stockées et le bassin nécessite donc d'être régulièrement réalimenté. Dans ce cas de figure, l'ensemble du système (prélèvement et irrigation) est soumis aux restrictions en fonction de la ressource utilisée et de l'usage qui en est fait. En conséquence, l'alimentation du bassin tampon et l'arrosage doivent avoir lieu sur les mêmes plages horaires.

Information PCAE

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2027, la prochaine période de dépôt du PCAE Végétal se déroulera du 3 juillet au 15 septembre 2023. Cet appel à projet concerne toutes les filières végétales de la région. Les dossiers seront à déposer en ligne sur le portail des aides de la Région Pays de la Loire. Tous les documents relatifs au PCAE (formulaire, notice, critères de priorisation, listes des investissements éligibles...) seront consultables sur ce portail.

Plus d'informations : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/financements-et-aides/aides-aux-investissements/plan-de-competitivite-et-dadaptation-des-entreprises-pcae-volet-vegetal/>

Information du syndicat de bassin Layon Aubance Louet

Dans le cadre de l'élaboration du **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** sollicité par le préfet et qui aboutira à la définition de **volumes prélevables** sur le territoire, le SLAL enquête les agriculteurs afin de mieux identifier les prélèvements et usages de l'eau, afin de compléter les données fournies par l'Etat, notamment les prélèvements qui sont en dessous des seuils de déclaration à l'agence de l'eau. En effet, l'ensemble des volumes prélevés connus sont ajoutés au niveau visible des cours d'eau afin d'estimer le niveau d'eau naturel, qui existerait sans prélèvement. Ce niveau théorique naturel sans prélèvement est la base pour calculer **les volumes prélevables**.

Des volumes prélevés non connus, sont autant de prélèvements non considérés pour calculer le niveau d'eau naturel qui sert de limite haute pour la définition des volumes prélevables.

C'est pourquoi nous vous sollicitons afin [de relayer cette enquête auprès de vos adhérents/clients](#) du territoire du SLAL. **Nous comptons sur vous, vous qui êtes au contact direct des agriculteurs, pour l'avenir de la gestion de l'eau sur notre territoire !**

Cette enquête se terminera le 24 septembre 2023.








<https://forms.gle/j4R14ZY6wpWNQhT8>

Météo

Météo des semaines passées (Weather Measures)

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 33	Semaine 34	Semaine 35
Beaucouzé	0.7	3.2	14.2
Doué-La-Fontaine	5	8.6	9.3
Brissac	1.9	14.4	24.9
Valanjou	3	13.3	19.1
Thouarcé	1.6	19.7	

Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

Prévisions à 7 jours	Jeudi 07/09	Vendredi 08/09	Samedi 09/09	Dimanche 10/09	Lundi 11/09	Mardi 12/09	Mercredi 13/09
Temps							
T° min / max (°C)	19/33	21/31	21/33	21/30	17/30	16/26	16/27
Pluie (mm)	0	0	0	0	3.6	0	0
ETP (mm)	3.8	3.1	3.9	2.9	4.4	3	3.3

Sources : Weather Measures / MétéoCiel

Après les pluies du weekend pluie ou moins abondantes selon les passages orageux, nous assistons au retour de la chaleur et d'un temps ensoleillé.

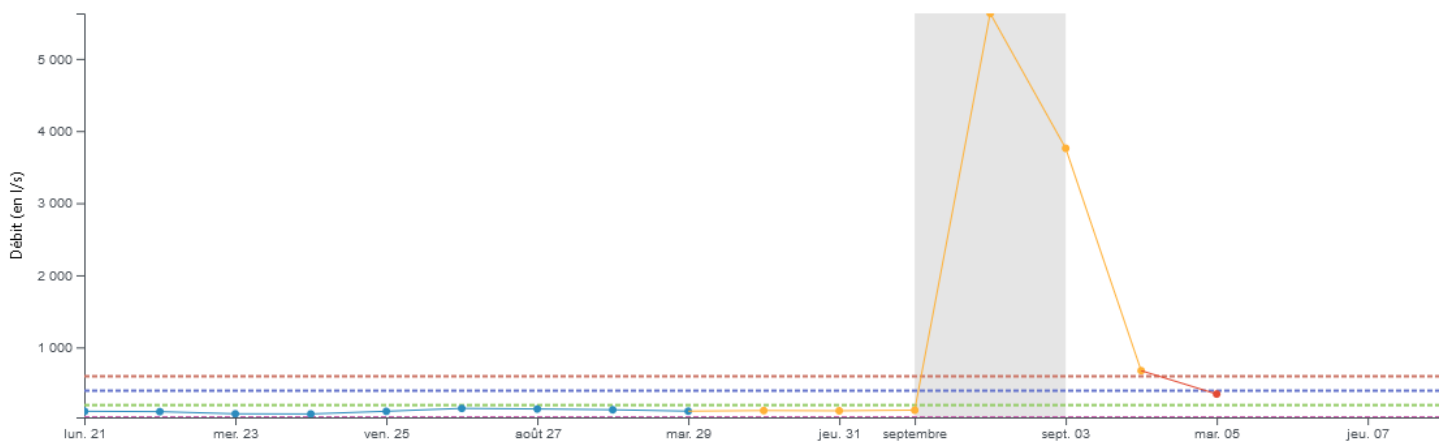
Situation des ressources en eau

Eaux Superficielles :

35	L							Seuils estivaux			
	28/08	29/08	30/08	31/08	01/09	02/09	03/09	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
LAYON	0,12	0,11	0,11	0,11	0,11	2,02	1,73	0,60	0,40	0,20	0,03
HYROME	0,06	0,05	0,05	0,04	0,05	0,63	0,24	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,006	0,005	0,006	0,005	0,01	0,49	0,34	0,12	0,06	0,03	0,005
LOIRE	126	127	125	124	126	135	143	150	127	110	100

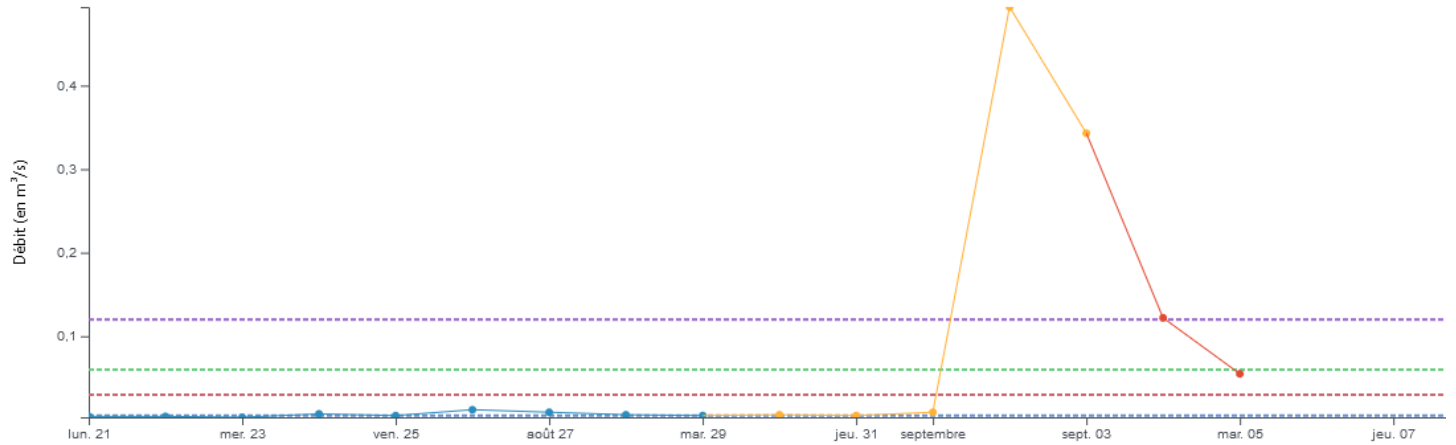
Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay (source EauFrance Hydroportail)

Débit instantané maximal n journalier (n=1, non glissant) - Données les plus valides de l'entité - M522 2010 - Le Layon à Saint-Lambert-du-Lattay - du 21/08/2023 00:00 au 07/09/2023 23:59 (TU)



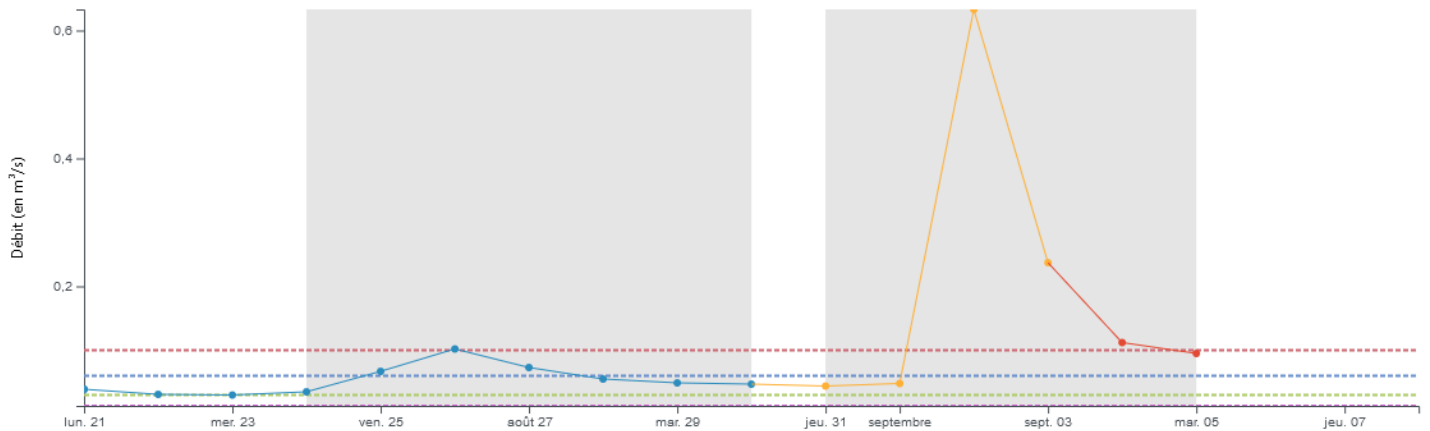
Débit de l'Aubance à Soulaine-sur-Aubance (source EauFrance Hydroportail)

Débit moyen sur n jours (n=1, non glissant) - Données les plus valides de l'entité - M501 4210 20 - L'Aubance à Soulaines-sur-Aubance - Charauu - du 21/08/2023 00:00 au 07/09/2023 23:59 (TU)



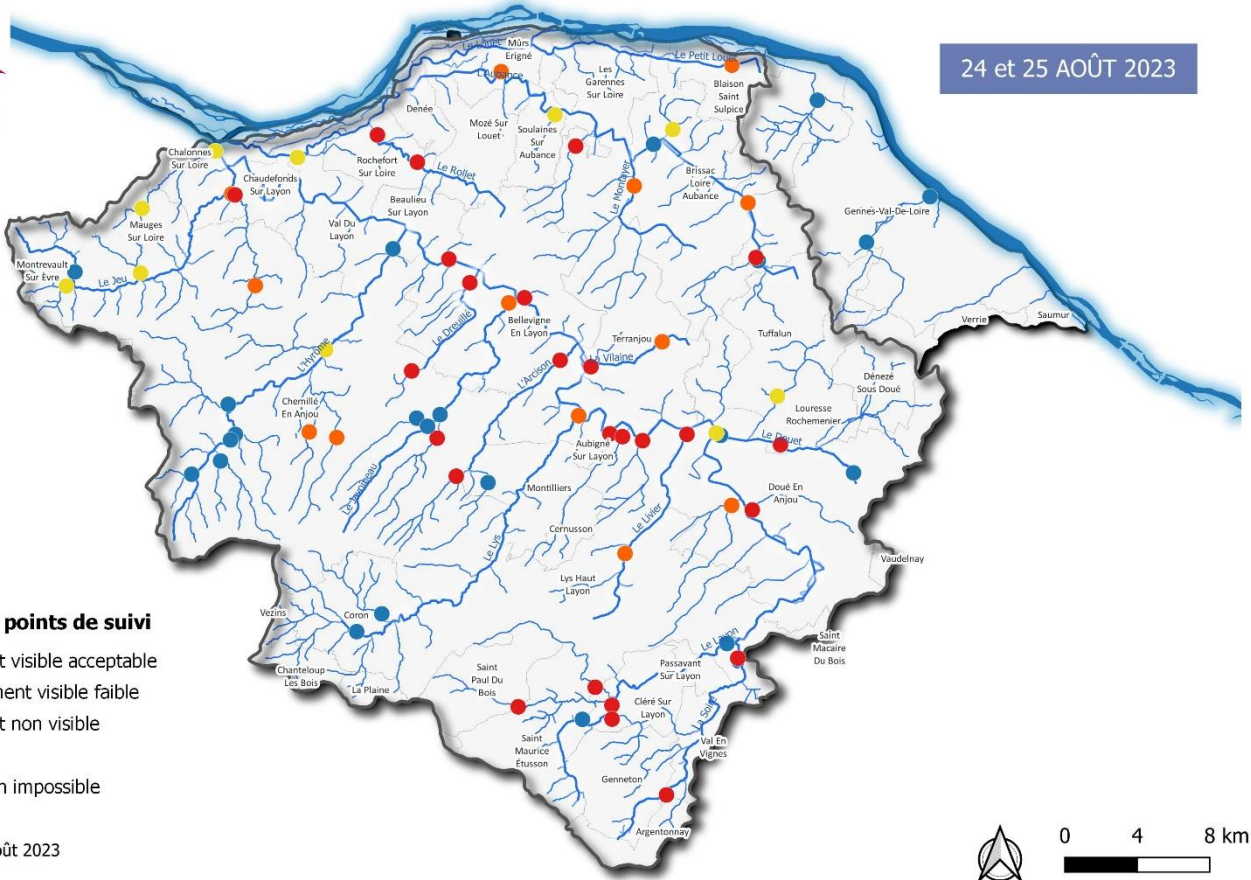
Débit de l'Hyrôme à Saint Lambert du Lattay (source EauFrance Hydroportail)

Débit moyen sur n jours (n=1, non glissant) - Données les plus valides de l'entité - M521 4010 20 - L'Hyrôme à Saint-Lambert-du-Lattay - du 21/08/2023 00:00 au 07/09/2023 23:59 (TU)



Les fortes pluies du weekend ont entraîné une hausse significative des débits des cours d'eau puis une diminution rapide. Cependant les débits restent au-dessus de certains seuils justifiant un abaissement du niveau de restriction.

SITUATION DU RÉSEAU DE SUIVI DES ÉCOULEMENTS



- Situation des points de suivi**
- Écoulement visible acceptable
 - Écoulement visible faible
 - Écoulement non visible
 - Assec
 - Observation impossible

Réalisation : PB, Août 2023
Source : SLAL

Les écoulements du mois d'août se sont stabilisés depuis la fin juillet, avec toujours plus d'un tiers des points de suivi en assec. Des événements orageux à la fin du mois d'août ont permis la reprise de faibles écoulements sur le Javoineau, l'Aubance et le Douet, mais qui sont souvent de courte durée en raison de la nature de ces cours d'eau.

Plus précisément, sur les 72 points de suivi :

- **26** sont à sec
- **13** ne montrent plus d'écoulement
- **10** présentent un **écoulement visible faible**
- **23** ont un **écoulement visible acceptable**

Eaux Souterraines :

ZA souterraine hauteur en m NGF	28/08	29/08	30/08	31/08	01/09	02/09	03/09	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
LAYON 04838X0175/PZ – socle	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	73,99	73,72	73,43	73,28
AUBANCE-(THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénonanien/sables	53,33	53,32	53,33	53,32	53,32	53,32	53,31	53,62	53,22	53,10	53,03
SUD-LOIRE * 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,51	60,51	60,50	60,50	60,50	60,52	60,53	60,59	60,51	60,48	60,30
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	126	127	125	124	126	135	143	150	127	110	100

Données non disponibles sur la zone Layon du fait d'un changement de matériel créant une interruption de la télétransmission

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion au 07 septembre 2023

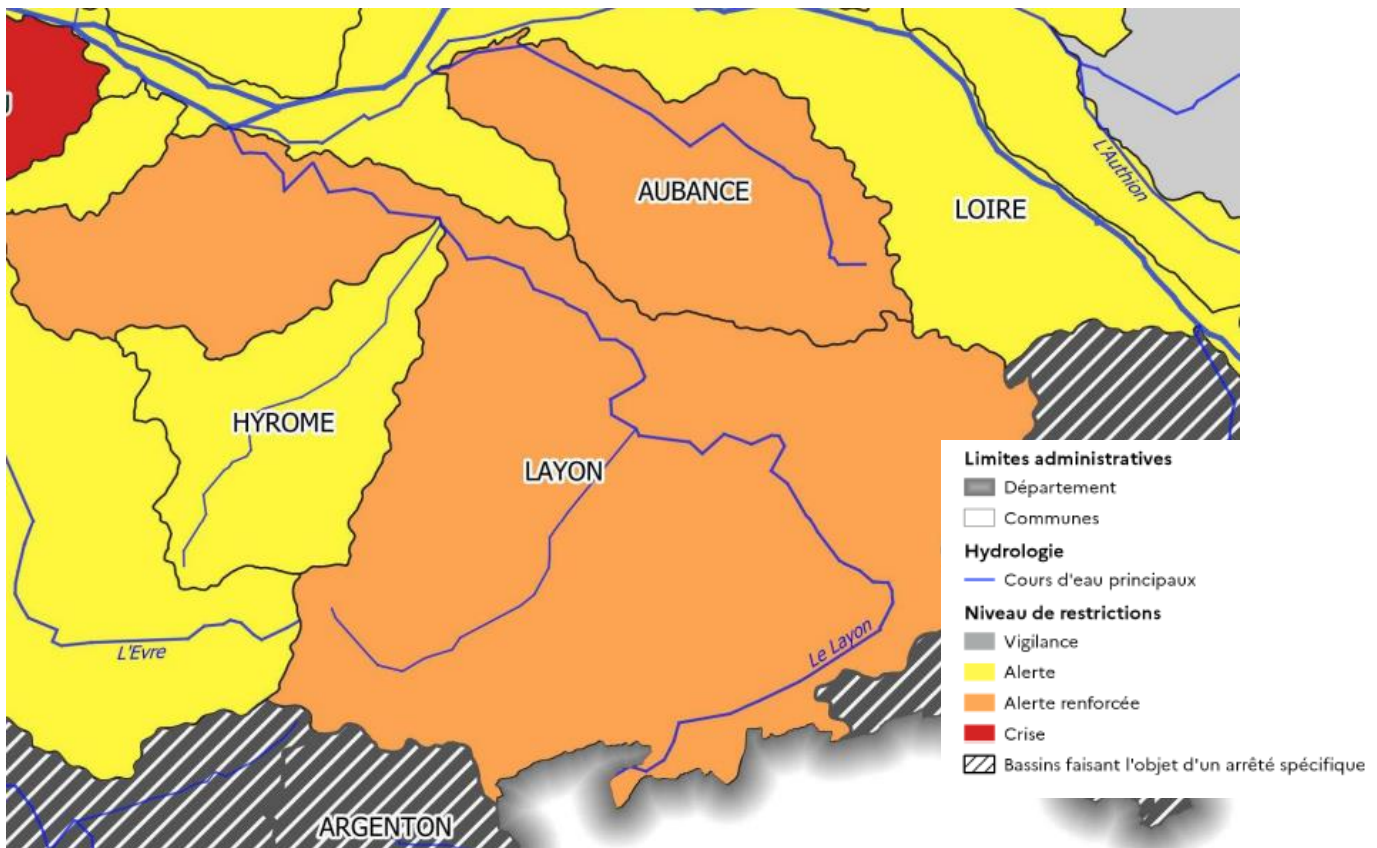
Les mesures de gestion sont celles du nouvel arrêté cadre présentées en page 2.

Niveaux de restriction en vigueur au 17 août 2023 :

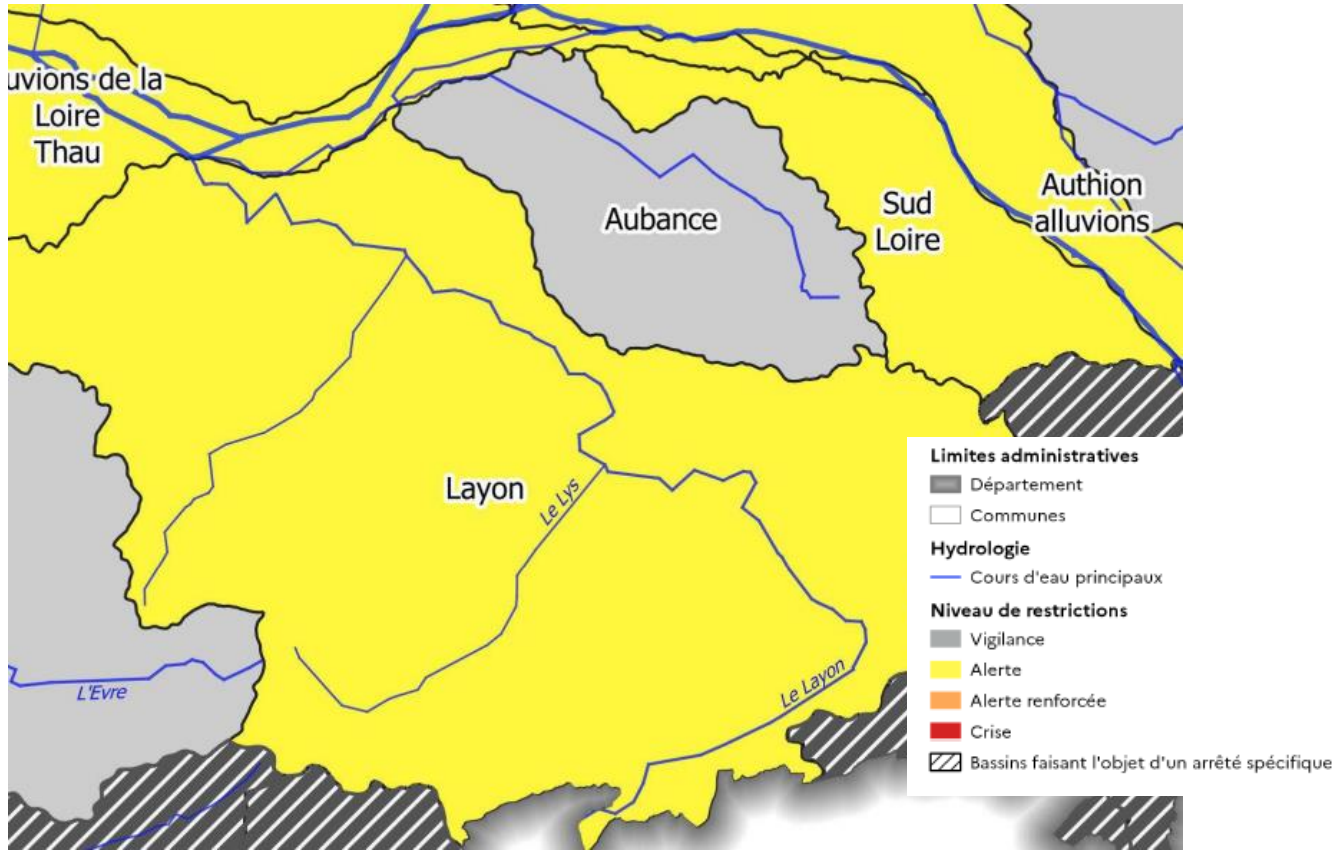
↪ **Eaux superficielles :**
Alerte : Loire, Hyrôme
Alerte renforcée : Layon, Aubance

↪ **Eaux Souterraines :**
Vigilance : Aubance.
Alerte : Sud-Loire, Alluvions de la Loire et de la Thou, Layon

Eaux superficielles :



Eaux souterraines :



Pour connaître votre niveau de restriction, une carte interactive est disponible à l'adresse suivante avec un tutoriel : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-eau.-chasse.-peche.-foret/Eau-et-milieus-aquatiques/Restrictions-en-eau/Eau-Les-restrictions-en-vigueur>

Il y a une carte par usage, faites attention à bien utiliser la carte « usage agricole ».

Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

Stade de la culture :

L'irrigation arrive à la fin. Les récoltes d'ensilage sont bien avancées et la maturité des parcelles de maïs grain arrive au stade d'humidité pour laquelle l'irrigation n'est plus nécessaire.

Les besoins en eau du maïs diminuent fortement (moins de 60 % de l'ETP) et les conditions météorologiques annoncées vont permettre la maturation à un stade pour lequel il n'est plus nécessaire d'assurer un confort hydrique.

Etat de la réserve hydrique : Ce weekend nous avons eu des passages pluvieux plus ou moins intenses sur le bassin Layon-Aubance-Louets localement (jusqu'à près de 60 mm à Charcé Saint-Ellie). En règle générale, ces pluies ont permis de recharger les réserves utiles des sols pour assurer les besoins jusqu'à la récolte que ce soit en maïs grain ou ensilage.

Conseil à l'irrigation pour le maïs grain et ensilage :

Sauf situation exceptionnelle, la campagne d'irrigation s'achève en maïs à la suite des dernières pluies.

Bonnes récoltes !

Ce conseil à l'irrigation en maïs grain et ensilage est le dernier de 2023,

A l'année prochaine !

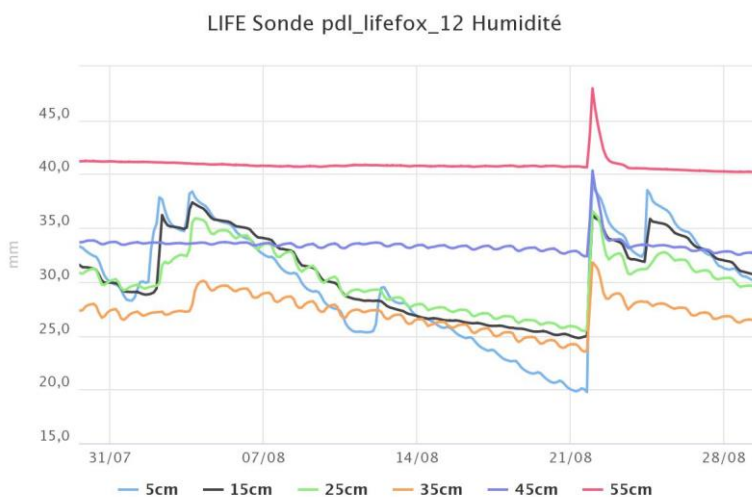
Inf'Eau Maïs Semences

Stade de la culture et état des sols :

Les premières récoltes ont commencé cette semaine tandis que les dernières parcelles sont en cours de remplissage.

Les températures vont rester en dessous des normales cette semaine. De la pluie est annoncée pour ce week-end.

Conditions hydriques :



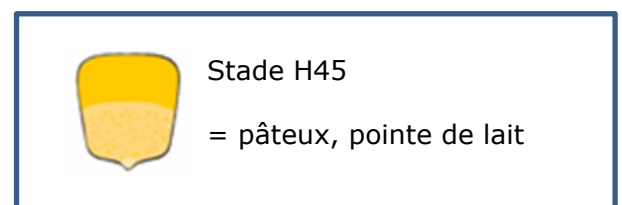
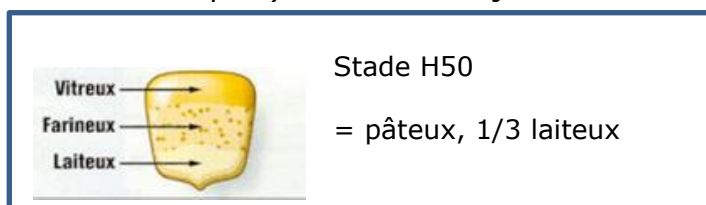
Sur le graphique ci-contre, issu d'une sonde placée à Brissac dans un sol sableux, on voit distinctement la dernière irrigation du 22 août. Les courbes montrent une consommation d'eau qui diminue avec la baisse des températures et la maturité de la culture. Si la culture n'a pas atteint le stade H50, une nouvelle irrigation doit être réalisée cette semaine.

Sonde capacitive Agralis

Conseil à l'irrigation :

En cette fin de cycle, il est important de piloter votre irrigation selon l'avancée de la maturité de la culture. Ne pas arrêter trop tôt l'irrigation afin de favoriser le PMG des grains (voir stades du grain).

- Pour les sols à faible RU (<100 mm) :
 - Parcelles proches du stade H45, une dernière irrigation de 25mm est bien valorisée
 - Parcelles éloignées du stade H45, préférer des apports fréquents de 25mm tous les 5 jours avec la forte demande climatique de cette semaine
- Pour les sols à RU plus élevée (>100 mm)
 - Parcelles proches du stade H50, une dernière irrigation de 30-35mm est bien valorisée
 - Parcelles éloignées du stade H45, les apports peuvent être plus importants (30 mm ou plus) tous les 5 à 7j





CHAMBRE
D'AGRICULTURE

PAYS DE LA LOIRE

Chambre d'agriculture des Pays de la
Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646

49006 ANGERS

Tél. 02 41.96.75.00

inf'eau

Rédaction : Nicolas PIHEE

Comité de relecture : Sophie
HEMONT

Reproduction interdite

Layon Aubance Louet

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>